

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2022-467

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par la **SARL STRUCTURA** sollicitant l'autorisation de réglementer la circulation temporairement **84 rue des Bouchers** à l'occasion de la livraison de matériaux,  
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu le **26 septembre 2022**,  
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite le **26 septembre 2022 de 08h à 10h** :

- *Rue des Bouchers sur la partie comprise entre la rue Genas Duhomme et la rue de Cabourg.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la SARL STRUCTURA.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Capitaine commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A l'Hôtel de Ville, le vingt-et-un septembre deux mil vingt-deux

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

